






SAS – TOURY 2022

CONSTRUCTION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE 28310 TOURY

MAITRE D'OUVRAGE	SAS TOURY 2022	7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 45140 INGRE TEL : +33 2 38 88 12 34	
MAITRE D'ŒUVRE ARCHITECTE	 AGENCE FRANC	7 RUE BAYARD 75008 PARIS TEL : +33 1 42 25 26 07	
BUREAU D'ETUDE ICPE		19 BIS AVENUE LEON GAMBETTA 92120 MONTRouGE TEL : +33 1 46 94 80 64	
BUREAU D'ETUDE HYDRAULIQUE ET VRD		165 RUE DE LA BARRE CS 10407 49004 ANGER CEDEX 1 TEL : +33 2 41 36 60 60	

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC

NOTICE DE PRESENTATION

	Modifications	référence
04		1211
		Date: JANVIER 2023



AGENCE FRANC
ARCHITECTES - GROUPE FRANC

SAS-TOURY 2022
COMMUNE DE TOURY (28)
Demande de Permis de Construire - JANVIER 2023
Notice de Présentation - 1/14



PRESENTATION

I. DEPOSITAIRE DE LA DEMANDE

La présente demande de permis de construire concerne la réalisation d'un bâtiment d'activité logistique, de bureaux associés et de ses aménagements extérieurs.

Ce projet est porté par la SAS TOURY 2022, Société par actions simplifiée, enregistrée au registre du commerce et des sociétés, sous l'immatriculation 914 433 818, et installée au 7 Rue Pierre Et Marie Curie INGRÉ (45140).

Elle est représentée par Monsieur Charles JALICON.

II. CONTEXTE

Le terrain accueillant le projet se situe à l'Est de la commune de Toury (28310), au Nord de la D927.

Dans le cadre du développement des projets SAS TOURY 2022 sur la commune de Toury, le terrain des futurs projets présente une assiette foncière totale de 366 895 m² correspondant aux lots A et B. Sa localisation correspond au zonage 1AUx du Plan Local d'Urbanisme de Toury.

La division parcellaire est en cours (déposée en mairie le 02/06/2022 par la société SAS TOURY - 2022)

Le projet s'implante sur plusieurs parcelles d'une assiette foncière totale de 211 342 m² correspondant au LOT A et une parcelle projet de 205 652m² ;

La « parcelle projet » est l'assiette foncière actuelle de laquelle nous avons déduit partie de la parcelle ZH15, surface parcellaire qui sera rétrocédée et allouée à la construction du nouveau rond-point.

III. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet concerne la construction

- d'une Plate-Forme Logistique dite « BATIMENT A », constituée de :
 - o 7 cellules de stockage équipées d'abris de quais et desservies par une cour en façade Sud et un quai pour la voie ferrée en façade Nord,
 - 3 volumes de bureaux implantés en façade Sud se développant sur 3 niveaux,
 - 3 volumes de locaux de charge implantés en façade Sud,
 - o D'une zone technique en façade Est :
 - Poste de transformation
 - TGBT
 - Chaufferie
 - Onduleur
- D'un Poste de garde dit « BATIMENT B ».
- D'un Local technique eau dit « BATIMENT C » constitué de :
 - Local surpresseur et la cuve incendie correspondante
 - Local sprinkler abritant l'alimentation du système de sprinklage et la cuve spk correspondante

Il est prévu un total de 384 places de parking VL dont 8 places dédiées aux PMR et 76 pré-équipées de fourreaux électriques pour l'installation ultérieure de bornes de recharge de véhicules électriques, ainsi que 50 places de parking Poids Lourds.



Le site a été dimensionné pour accueillir 380 personnes en simultané comme suit :

- 304 personnes en exploitation
- 76 personnes en administratif

Le Code du Travail pour les établissements industriels et commerciaux s'applique pour la totalité du bâtiment.

L'Entité sera soumise au titre des Etablissements classés pour la Protection de l'Environnement :

- Au régime de l'Autorisation pour la rubrique 1510-1
- Au régime de la Déclaration pour les rubriques 2925.1, 2925.2 et 2910.A.

(cf PC104 – Présentation - IV - Règlementation)

LE SITE

I. SITUATION ET ETAT DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

1. CONTEXTE

Le site du projet est une parcelle agricole, se trouvant à l'Est de la commune de Toury, proche du site de l'ancienne sucrerie située au Nord.



La parcelle présente une assiette foncière totale 211 342 m². Sa localisation correspond au zonage 1AUx du Plan Local d'Urbanisme de Toury.

2. SITUATION

La parcelle est bordée :

- au Nord : par des champs agricoles
- à l'Est : par la D3.13 et les champs agricoles
- au Sud : par la D927 et les champs agricoles
- à l'Ouest : par les voies ferrées Paris-Orléans

3. ALTIMETRIE

Le niveau naturel moyen du terrain est d'environ 133.0 NGF.

Le niveau de dalle intérieur fini du bâtiment A est estimé à un niveau de : 133.0 NGF

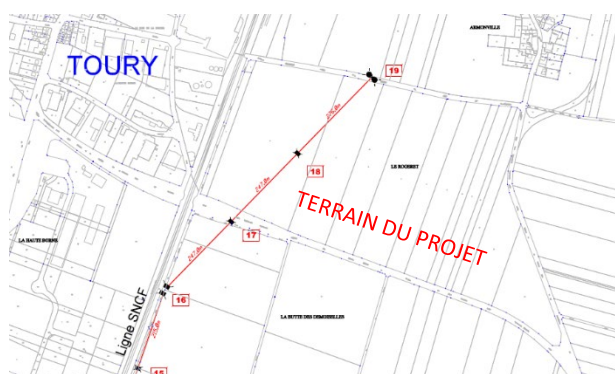
Le niveau de dalle intérieur fini du bâtiment B est estimé à un niveau de : 133.0 NGF

Le niveau de dalle intérieur fini du bâtiment C est estimé à un niveau de : 133.0 NGF

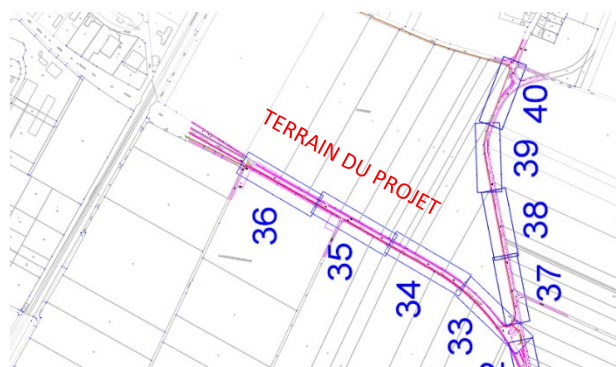
Ce niveau est susceptible d'ajustement après études du bureau d'étude VRD.

4. SERVITUDES

Une ligne aérienne électrique de moyenne tension traverse le terrain. Des travaux de dévoiement et d'enfouissement de cette ligne sont entrepris par la société SICAP Réseaux.



Ligne HTA traversant le terrain



Projet de dévoiement de la ligne

II. REGLEMENTATION

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

La parcelle présente une assiette foncière totale de 211 342 m² et une parcelle projet de 205 652m². Sa localisation correspond au zonage 1AUx du Plan Local d'Urbanisme de Toury.

2. ICPE

L'Entité sera soumise au titre des Etablissements classés pour la Protection de l'Environnement :

- Au régime de l'Autorisation pour la rubrique 1510-1
- Au régime de la Déclaration pour les rubriques, 2925.1, 2925.2 et 2910.A.

La réglementation des Installation Classées Pour l'Environnement appliquée aux cellules provient des hypothèses concernant les produits stockés.

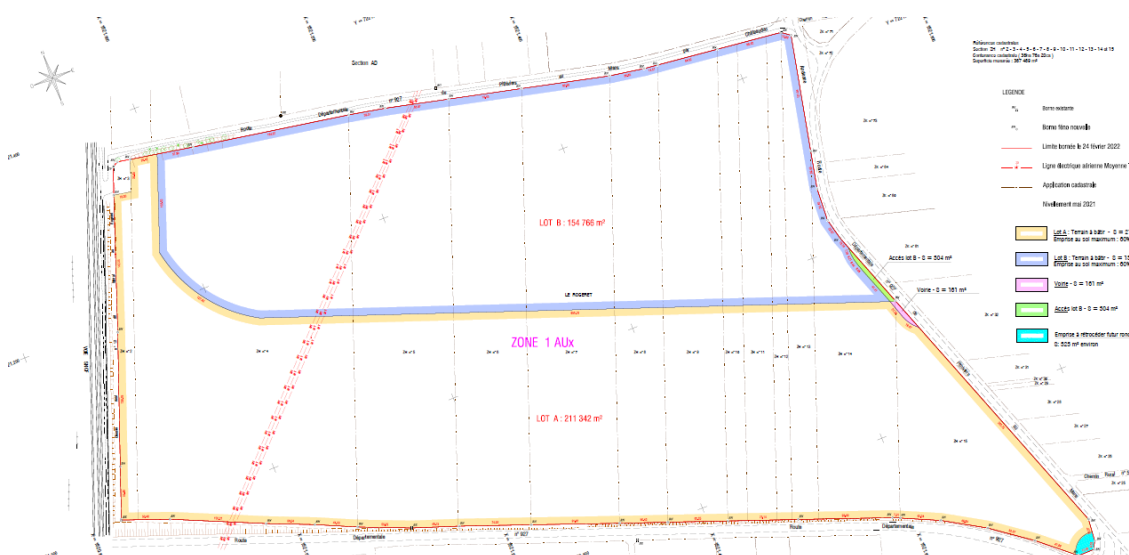
III. CADASTRE

Dans le cadre du développement des projets SAS TOURY 2022 sur la commune de Toury, le terrain des futurs projets présente une assiette foncière totale de 366 895 m² correspondant aux lots A et B.

Le projet s'implante sur plusieurs parcelles d'une surface totale de 211 342 m² correspondant au

LOT A, relevé par le Cabinet de Géomètres-Experts SAS AB ASSOCIES en date du 24 février 2022.

La division parcellaire, déposée en date du 02/06/2022 par TOURY-2022 SAS, est en cours d'instruction sous la référence DP 028 391 22 00022.



Plan de division réalisé par un expert géomètre

COMMUNES	DENOMINATION	SURFACE PARCELLE CADASTREE	DENOMINATION	SURFACE MESUREE PAR GEOMETRE
Toury	ZH 2	5 920m ²	ZH 2	5 916m ²
	ZH 4	91 050m ²	ZH 4p1	55 504m ²
	ZH 5	45 600m ²	ZH 5p1	23 077m ²
	ZH 6	34 000m ²	ZH 6p1	16 807m ²
	ZH 7	42 000m ²	ZH 7p1	20 348m ²
	ZH 8	23 640m ²	ZH 8p1	11 219m ²
	ZH 9	30 000m ²	ZH 9p1	13 872m ²
	ZH 10	10 200m ²	ZH 10p1	4 624m ²
	ZH 11	15 200m ²	ZH 11p1	6 809m ²
	ZH 12	8 000m ²	ZH 12p1	3 517m ²
	ZH 13	12 800m ²	ZH 13p1	6 191m ²
	ZH 14	23 600m ²	ZH 14p1	18 876m ²
	ZH 15	25 020m ²	ZH 15	24 584m ²
SURFACE TOTALE		367 030m²		211 342m²

Tableau parcelles

Le projet, objet de la présente demande de Permis de Construire, s'implantera sur une surface totale de 211 342 m²



LE PROJET

I. ACCES ET DESSERTE DES BATIMENTS

1. DEPUIS L'ESPACE PUBLIC

L'accès au site se fera à partir :

- D'un rond-point créé au Sud-Est de la parcelle :
 - Une entrée/sortie PL permettant l'accès au Parking PL,
 - Une entrée/sortie PL permettant l'accès aux aires de manœuvres et cours PL,
 - Une entrée/sortie dédiée aux VL, se raccordant aux parkings VL,
 - Un portillon proche de l'entrée VL permet l'accès des piétons au site depuis l'espace public,

- De la route de Pithiviers au Mans par Châteaudun :
 - Une entrée/sortie dédiée aux moyens de secours et défense incendie.

1. DEPUIS LA VOIE D'ACCES

Le contrôle d'accès au site est assuré par des barrières levantes, pour les VL et les PL, contrôlées depuis le poste de garde. Des portails coulissants assurent la fermeture du site en dehors des heures d'exploitation.

Les dispositions prises permettent d'assurer la sécurité des usagers en entrée comme en sortie de site.

L'accès au bâtiment A depuis le parking VL s'opère via des cheminements piétons jusqu'aux volumes de Bureaux & Locaux Sociaux.

En complément de la cour PL située en façade Sud du bâtiment A, celui-ci est ceinturé par une voie de contournement des véhicules permettant l'accès à toutes les façades du bâtiment au services de secours et de défense incendie.

Ces voies ont une largeur minimum de 6 m avec géométrie des virages adaptée.

II. IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

1. PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES

Le PLUi de Toury exige une distance minimale de 5 m.

L'implantation des différents bâtiments respecte sur la commune de Toury :

- Un recul de 15 m par rapport à l'alignement de la RD 927
- Un recul de 10 m par rapport à l'alignement des autres voies

Le bâtiment A est implanté :

- à environ 78.82m / 65.82m de la RD 927
- à environ 22.22 m de la D3.13

Le bâtiment B est implanté :

- à environ 43.68 m de la RD 927
- à environ 84.87 m de la D3.13



- Le bâtiment C est implanté :
- à environ 166.84 m de la RD 927
- à environ 26.96 m de la D3.13

Les implantations sont conformes au PLUi de Toury

2. PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

Le PLUi de Toury exige une distance minimale de 3 m.

Le bâtiment A est implanté :

- à environ 21.25 m de la limite séparative Nord,
- à environ 120.20m / **119.30m** de la limite Ouest,

Le projet respecte l'ensemble des règles d'implantation énoncées.

3. LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE

Le PLUi de Toury exige une distance minimale de 5 m.

Le BATIMENT A est distant de 62.41 m environ du BATIMENT B.
Le BATIMENT A est distant de 14.46 m environ du BATIMENT C.

Le projet respecte l'ensemble des règles d'implantation énoncées.

4. ALTIMETRIE DU PROJET

Le niveau naturel moyen du terrain est d'environ 133.00 NGF.

Le niveau de dalle intérieur fini du bâtiment A est estimé à un niveau de : 133.00 NGF
Le niveau de dalle intérieur fini du bâtiment B est estimé à un niveau de : 133.00 NGF
Le niveau de dalle intérieur fini du bâtiment C est estimé à un niveau de : 133.00 NGF

Ce niveau est susceptible d'ajustement après études du bureau d'étude VRD.

Le projet respecte l'ensemble des règles d'implantation énoncées.

III. EMPRISE AU SOL ET HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

L'emprise au sol totale du BATIMENT A étendu est de 85 286.4 m², l'emprise au sol du BATIMENT B est de 25.2 m², l'emprise au sol du BATIMENT C est de 72.8 m² ce qui représente un coefficient d'emprise au sol de 40.4 % sur le terrain de 211 342 m² **et de 41.5% sur la parcelle projetée** .

Ce ratio n'excède pas le coefficient d'emprise au sol de 70% réglementé par le PLUi.

Le PLUi impose une hauteur des constructions maximale de 16 m.

La hauteur au faitage du bâtiment A est de 14.09m soit 147.09m NGF

Le projet est conforme aux prescriptions réglementaires



IV. ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DES ABORDS

1. TRAITEMENT ARCHITECTURAL

Le bâtiment A se compose :

- Du volume de l'entrepôt, qui présente un revêtement en bardage double-peau, alternant des bleus (proche RAL 5009) et gris anthracite (proche RAL 7016).
Un soubassement en béton sera prévu au niveau des portes de quais sur la façade SUD.
Un auvent d'une largeur de 5.70m présentant un bardage gris anthracite situé en façade NORD
Des bandes de polycarbonate verticales surplombent les zones de quai en façade Sud. Les abris de quai sont de teinte gris anthracite – proche RAL 7016.
- De trois volumes de bureaux & locaux sociaux avec un traitement architectural soigné qui consiste à créer un volume parallélépipédique simple sur 3 niveaux.
Le RDC et le R+2 de ce volume, sont habillés de panneaux plans sandwich teinte bleu qualitatif.
Le R+1 présente un bardage plan en panneaux sandwich gris anthracite (proche RAL 7016).
Les fenêtres sont disposées en bandeaux verticaux de toute hauteur. L'ensemble des menuiseries sont en aluminium de couleur noir – proche RAL 7016.
- De trois volumes de locaux de charges et un volume de locaux techniques, traités en bardage bleu (proche RAL 5009).

Le bâtiment B se compose :

- D'un poste de garde, qui reprend l'architecture des bureaux en alternant les couleurs: bleu (proche RAL 5009) et gris anthracite (proche RAL 7016).

Le bâtiment C se compose :

- D'un local technique eau et les cuves correspondantes. Le local technique reprend la couleur gris anthracite (proche RAL 7016). Les cuves seront en acier galvanisé et présenteront un habillage en treillis végétal sur une hauteur de 6m environ.

Le projet est conforme aux prescriptions réglementaires.

2. CLOTURES

Les clôtures sont constituées d'une haie composée d'essences locales doublées d'un grillage en treillis à maille rigide soudé vert foncé (RAL 6009) d'une hauteur de 2.00 m.

Le projet est conforme au PLUi.

3. AIRES DE STATIONNEMENT DES VEHICULES

a. Véhicules Légers

Le besoin en stationnement pour l'exploitation du site consiste en la création de 384 places pour véhicules légers, incluant 8 places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite.

77 de ces stationnements seront pré-équipés afin de convenir à l'installation de chargeurs pour véhicules électriques, dont 20 places équipées de bornes électriques, soit 20 % du total des stationnements créés.



Selon le PLUi :

Il est exigé pour les bureaux : 60% de l'emprise au sol de la construction sera affectée au stationnement.

Emprise au sol des bureaux : $1089.2 \text{ m}^2 \times 60\% = 653.5 \text{ m}^2$

Surface pour une place de stationnement VL avec accès : 25 m^2 ,

Soit $653.5 / 25 = 26.14$, soit **27 places VL**.

Il est exigé pour les constructions à destination d'entrepôts : 1 place / emploi ou 1 place / 200m^2 de SdP.

Nombre de personnes en exploitation : 304 personnes.

Nombre de places de stationnement pour les entrepôts :

- 1 place / emploi, soit 304 personnes en exploitation, soit **304 places**.

Total places exigées : $304+27 = 331$ places

Le projet respecte les prescriptions du PLUi
--

b. Poids Lourds

Un parking PL de 50 places est présent à l'Est du site.

c. Cycles et motocycles

L'implantation de quatre abris-cycle à côté des parkings VL est également prévue, pour une surface de 25m².

Il s'agit d'un équipement de mobilier urbain du commerce, composé de modules « Baronnie Acier » du fabricant Abriplus ou équivalent. Cet équipement aura une structure noire et sa toiture ainsi que ses parois seront transparentes.



BARONNIES ACIER



Les ⊕ produit :

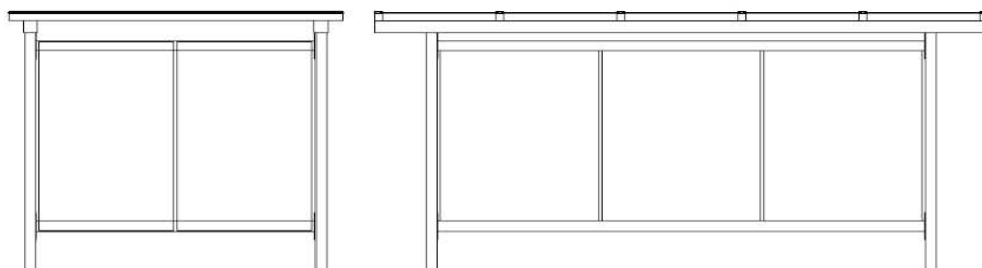
- Toiture transparente
- Design contemporain

Les options :

- Borne vélos
- Barre accroche motos



FICHE TECHNIQUE



Abri simple
Longueur : 4,59 m
Profondeur : 2,50 m
Hauteur : 2,01 m



BARONNIES ACIER	vélos - motos
<p>Support vélos non inclus - Génie civil à votre charge Garantie 5 ans, pièce et main d'oeuvre, sauf vandalisme, accident ou tempête (vent > 130 km/h)</p>	
<p>CONSTRUCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ossature en tube acier galvanisé • Poteaux tube acier 80 x 80 mm • Traverses tube acier 80 x 50 mm • Lisse de protection tube acier diamètre 40 mm en fond d'abri • Pieds réglables en hauteur • Visserie anticorrosion 	<p>FINITION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peinture polyester thermodurcissable cuite à 200°C, insensible aux UV • Couleur au choix dans la gamme RAL ou dans le nuancier tendance Abri Plus
<p>COUVERTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verre feuilleté «stadip» incolore, formats identiques, en feuillure entre arceaux acier et couvre joints • Longérons tube acier 100 x 100 m 	<p>HABILLAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verre trempé clair «securit» 8mm • Joint poli industriel • Fixation par vis poëlier, canon nylauto
<p>FIXATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chevilles chimiques dans l'enrobé sur platines • Chevilles expansions sur dalle ou plots béton 	

Le projet respecte les prescriptions du PLUi



V. REALISATION D'ESPACES LIBRES, D'AIRES DE JEUX ET DE LOISIRS ET DE PLANTATIONS

Le projet d'aménagement paysager s'inscrit dans le cadre d'une construction d'un entrepôt de type industriel dédié aux activités de logistique.

Le PLUi, impose une surface minimale de 30% de pleine terre.

Une surface de ~~68 587.2m²~~ **57 661m²** est dédiée aux aménagements paysagers extérieurs, soit un ratio de ~~32.5%~~ **28 %** de la surface totale du site. Ces espaces paysagers sont principalement occupés par des massifs ornementaux, des espaces arbustifs et des boisements, ainsi que par les bassins paysagers d'infiltrations qui sont en pleine terre (non-imperméabilisés)

Le projet respecte les prescriptions du PLUi



VI. NOTICE PAYSAGERE

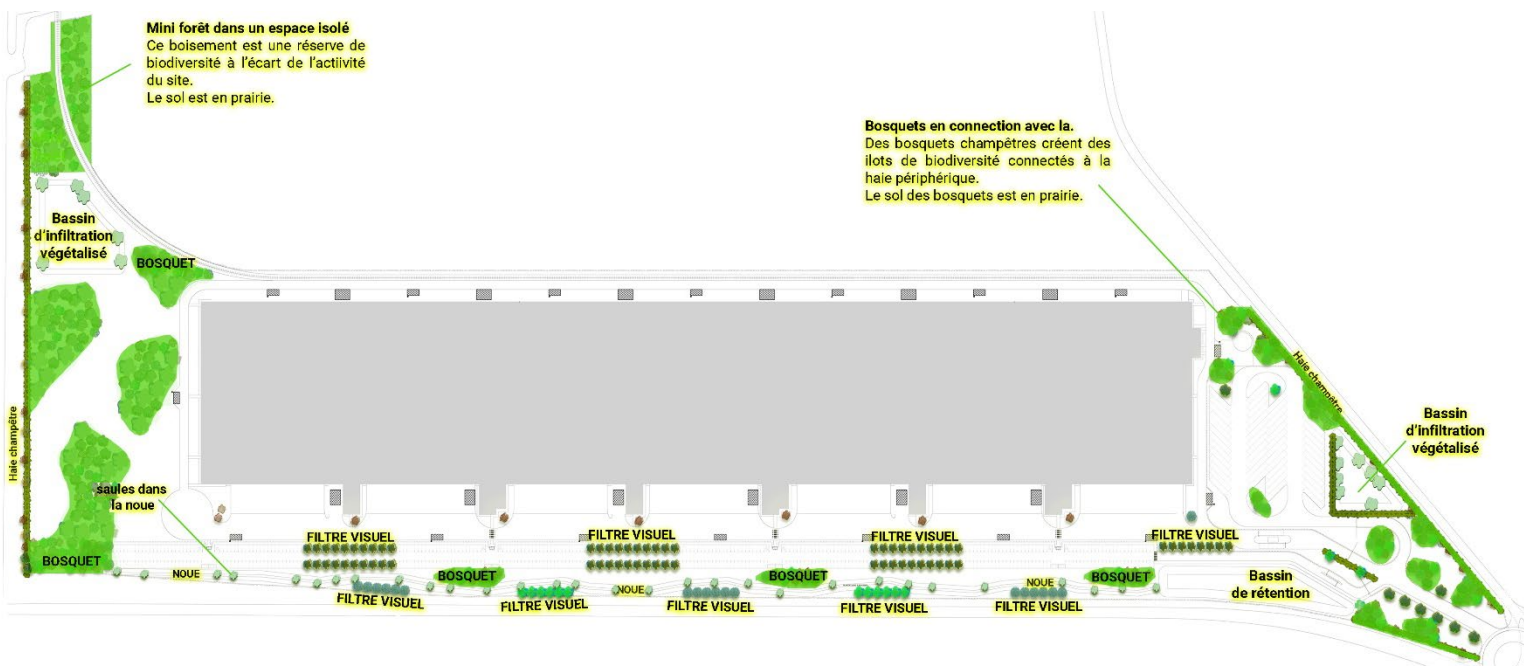
PROJET SAS TOURY 2022 à Toury (45)

NOTICE PAYSAGERE

GENERALITE

Les aménagements des espaces extérieurs du site SAS TOURY 2022 à Toury (45) s'intègrent dans le paysage global existant. Le projet répond aux attentes du client en matière d'intégration du projet, offre un cadre de vie verdoyant aux utilisateurs avec des espaces verts qui génèrent des espaces de biodiversités en cohérence avec le climat du Loiret et la végétation locale.

Le concept des aménagements paysagers est le suivant :



Le site est encadré par un écran composé :

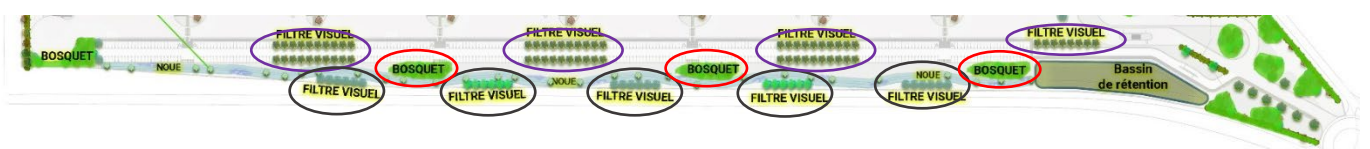
- **à l'est et à l'ouest** d'une haie champêtre, de celle-ci émergent aléatoirement des petits arbres qui produisent des baies pour créer de la hauteur et favoriser l'accueil des oiseaux. Là où l'espace est plus important, cette haie s'élargit pour créer des zones de bosquets connectés à ce corridor périphérique.

Le pied des arbres et des bosquets est composé d'une prairie de fauche.

-**Au sud** par une alternance de bosquets d'arbres champêtres, d'alignements d'arbres et de plantations de saules dans la noue. L'effet filtre visuel est renforcé par la disposition de ces éléments sur 3 plans différents et en quinconce.

Au cœur de cet écran, autour du bâtiment logistique, des zones de bosquets et des alignements d'arbres viennent rapporter de la végétation et de la biodiversité au plus près de l'activité.

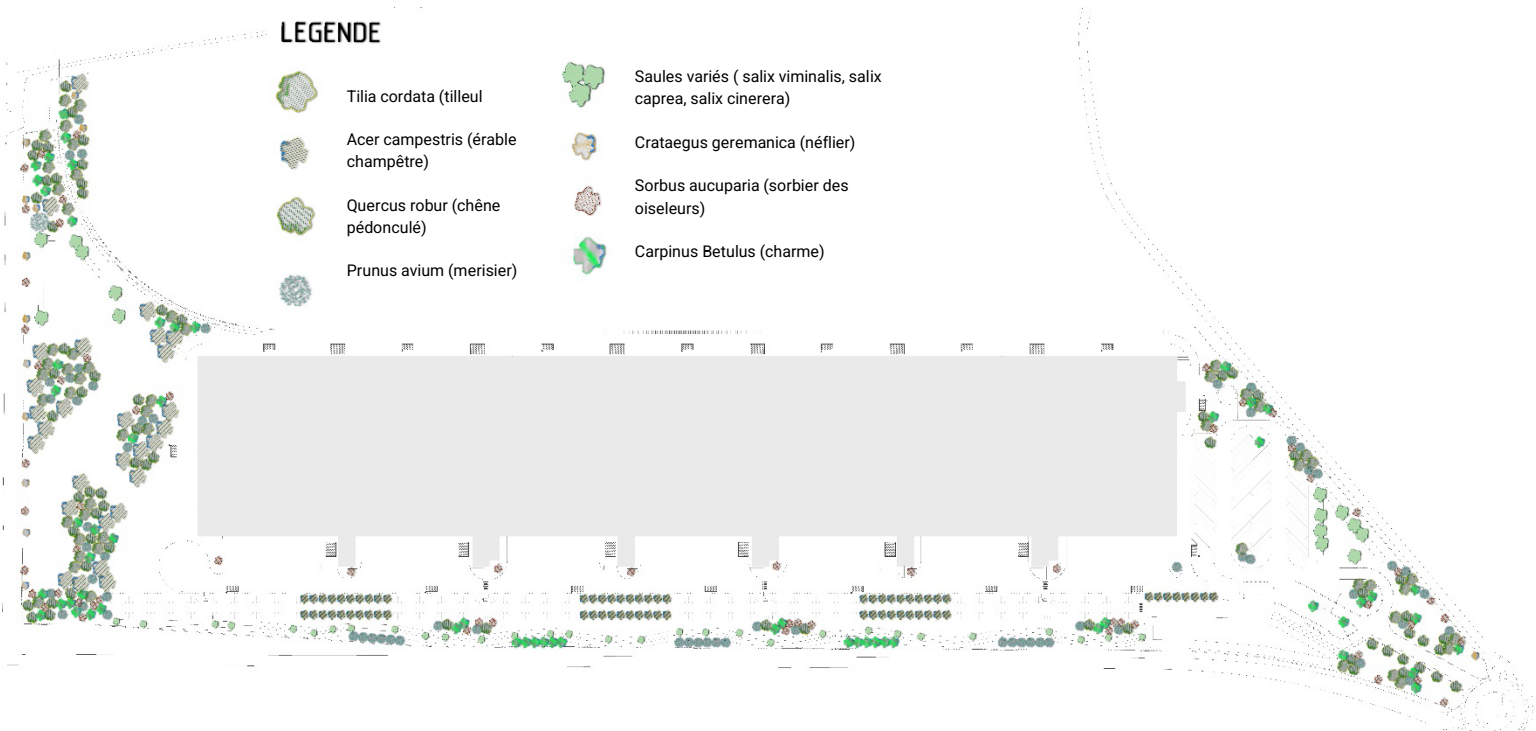
La végétation a un rôle écologique mais contribue également à l'intégration visuelle du projet et à la mise en valeur de l'entrée. Les arbres filtrent les vues vers le bâtiment, les véhicules, les bassins, les cuves et marquent les entrées du site ou du bâtiment.



PLANTATIONS D'ARBRES

~~458 arbres~~ **386 arbres** tiges champêtres sont plantés sur la parcelle, ces arbres sont d'essences champêtres, ils contribuent à la biodiversité et l'intégration visuelle du bâtiment et des véhicules. Ce nombre de sujets correspond à 1 arbre pour 150 m² d'espace semé ou planté, environ **57 661 m²** (~~environ 68700 m²~~).

Situation des arbres sur la parcelle :



Essences des ~~458 arbres~~ **386 arbres** champêtres :

Espèces	Nom commun	Unités
Tilia cordata	tilleul	35
Acer campestre	érable champêtre	96
Quercus robur	chêne pédonculé	40
Prunus avium	charme	58
salix viminalis, salix caprea, salix cinerera	Saules variés	44
Carpinus betulus	charme	50



Tilia cordata (tilleul)



Acer campestre (érable champêtre)



Quercus robur (chêne pédonculé)



Prunus avium (merisier)



Carpinus betulus (charme)



Sorbus aucuparia *Betula utilis* (bouleau blanc)

Des petits arbres champêtres (63 unités) sont associés aux grands arbres champêtres pour plus spécifiquement apporter, de par leurs fructifications, de la nourriture pour les oiseaux :

Espèces	Nom commun	Unités
<i>Crataegus germanica</i>	néflier	13
<i>Sorbus aucuparia</i>	sorbier des oiseleurs (petit arbre fruitier pour les oiseaux)	50



Sorbus aucuparia (sorbier de oiseleurs)



Crataegus germanica (néflier)

Les arbres sont plantés sur des prairies et des arbustes en sous-bois pour créer des zones de refuges pour les animaux et pour créer des filtres visuels plus importants (multiplier les fronts visuels). Les arbres plantés en isolés marquent les entrées du bâtiment, sinon, ils sont toujours plantés en groupes sur une prairie.

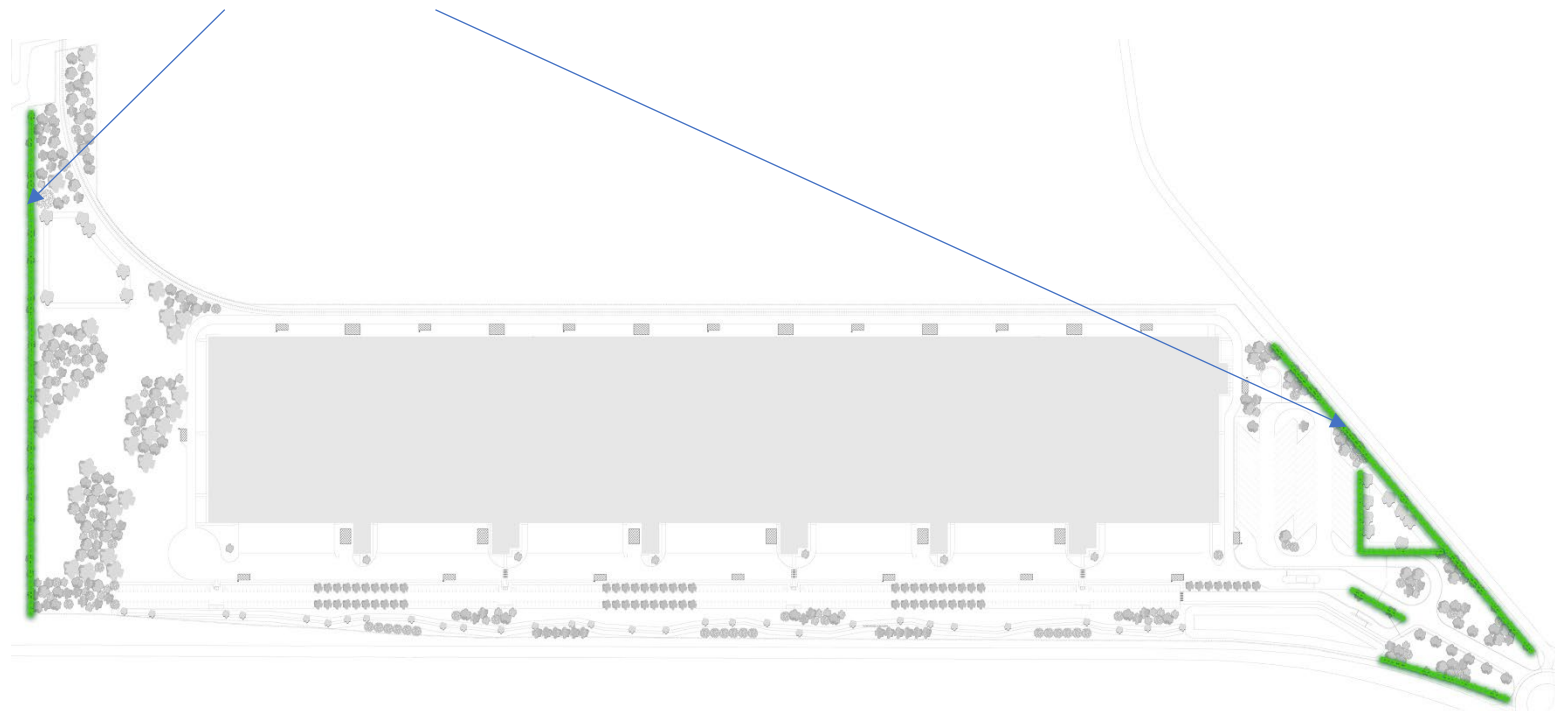
Dans les arbres de ces bosquets, des nichoirs à oiseaux sont installés en association avec des pierriers pour le lézards et des gîtes pour abeilles sauvages.



LA HAIE BOCAGERE

Une haie bocagère ceinture le site, cette haie joue un rôle de corridor écologique et d'intégration visuelle. Les végétaux sont laissés en port libre afin de maximiser la biodiversité.

Situation des haies sur la parcelle :



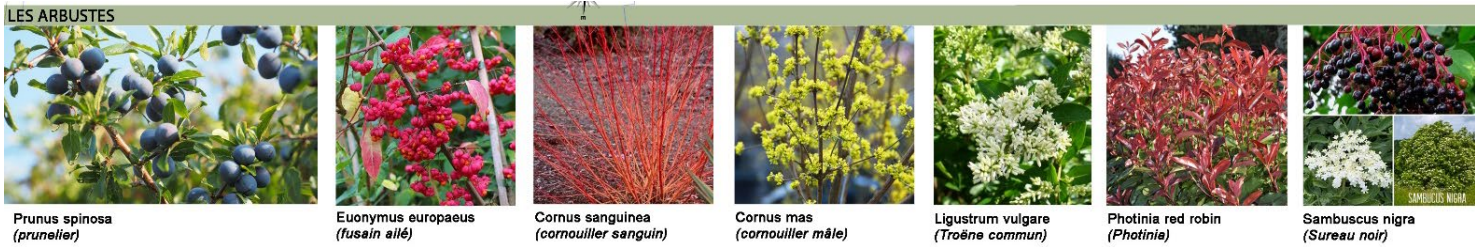
Les essences arbustives sont les suivantes :

Amelanchier lamarckii, Carpinus betulus (charme), Cornus sp (cornouillers), Cornus mas (cornouiller mâle), Cornus sanguinea (cornouiller sanguin), Corylus avellana (noisetier), Euonymus europaeus (fusain d'Europe), Euonymus alatus (fusain ailé), Ilex aquifolium (houx), Ligustrum vulgare (troène), Mespilus germanica (néflier), Sambucus nigra (sureau noir), Rhamnus frangula bourdaine), Viburnum tinus (laurier tin), Prunus spinosa (prunelier).

Dans cette haie, des petits arbres champêtres générant des fruits pour les oiseaux émergent de celle-ci.



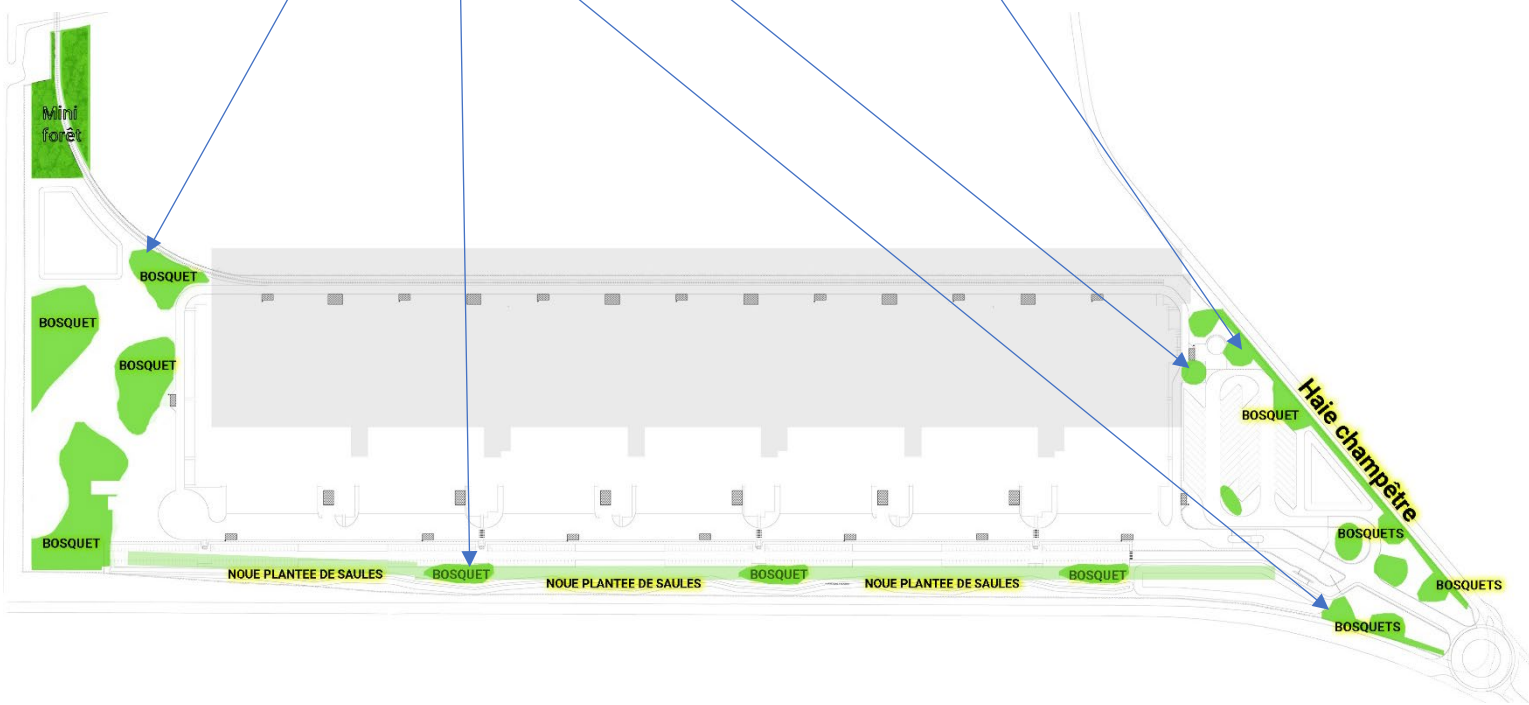
Les arbres sont les suivants : *Prunus avium* (merisier), *Crataegus germanica* (néflier), *sorbus aucuparia* (sorbier des oiseleurs),



LES BOSQUETS CHAMPÊTRES / LA MINI FORET

Des bosquets champêtres sont associés à cette haie périphérique pour créer les espaces de biodiversité plus généreux.

Les bosquets sont composés d'arbres champêtres et de prairie en sous-bois.



Au nord du projet, une mini forêt est plantée, elle est composée d'arbres champêtres en grands sujets où s'intercalent des jeunes sujets (des mêmes espèces).

- *Tilia cordata* (tilleul)
- *Acer campestre* (érable champêtre)
- *Quercus robur* (chêne pédonculé)
- *Prunus avium* (merisier)
- *Carpinus betulus* (charme)

Les bosquets forment à l'échelle du site un principe 'de pas japonais' où la faune peut évoluer d'un îlot de végétation à un autre. Ces îlots sont connectés par une prairie de fauche.

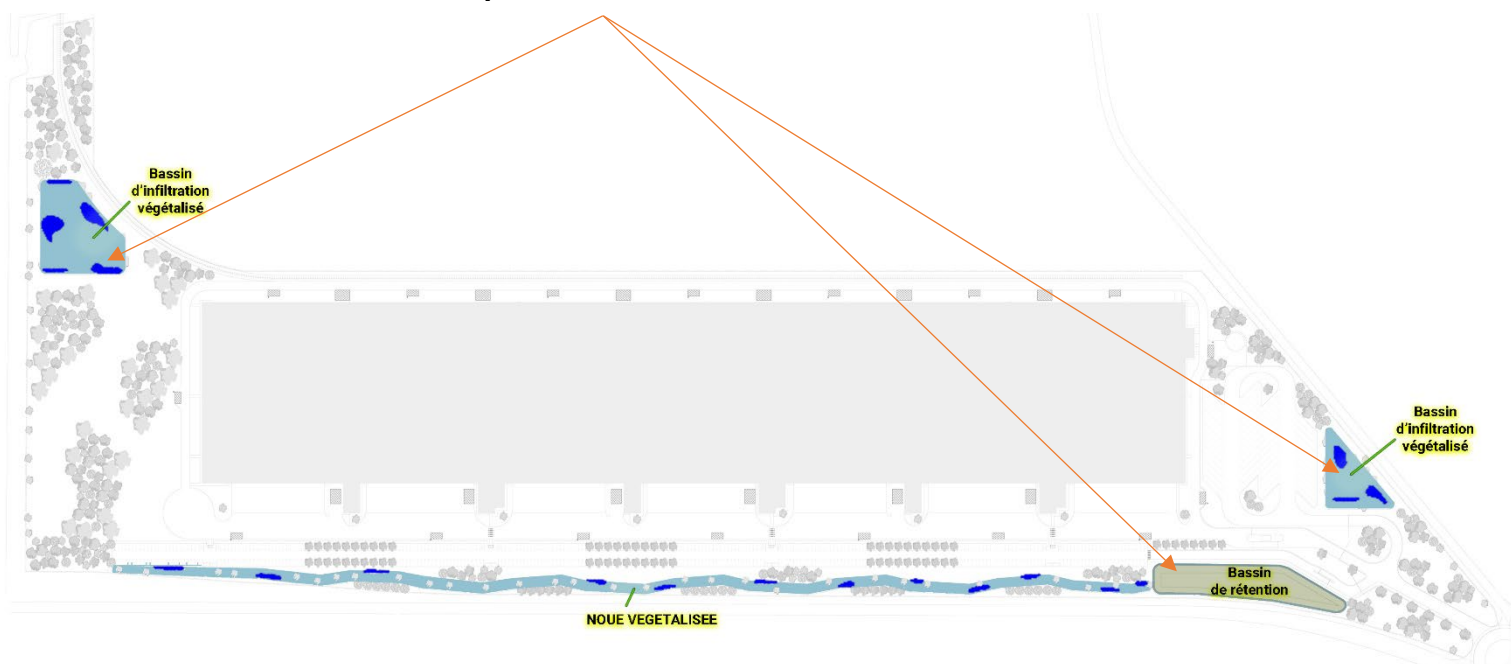
Cette forêt est une réserve de biodiversité à l'écart de l'activité du site.

LES BASSINS

Le site dispose de 3 bassins.

- 1 bassin étanche qui récupère les eaux du parking via la noue d'infiltration)
- 2 bassins engazonnés plantés de plantes phytoépuratrices

Situation des bassins sur la parcelle :



Le bassin de rétention au sud est encadré au nord d'une haie fleurie afin de filtrer la vue depuis les voiries.

Les bassins EP à l'ouest sont engazonnés et plantés d'essences phytoépuratrices afin de purifier l'eau et créer un bassin à l'eau propre propice à l'accueil de la faune aquatique. Des saules marsault (*salix caprea*), saules gris (*salix cinerea*) et des saules des vanniers (*salix viminalis*) sont associés à ces plantes phytoépuratrices.

Les plantes présentes dans ce bassin d'agrément sont les suivantes :

Phalaris arundinacea picta, *Typha latifolia*, *Typha gracilis*, *Typha angustifolia*, *Juncus effusus*, *Schoenoplectus lacustris*, *Alisma plantago-aquatica*, *Phragmites australis* et *Glyceria maxima*.



Glyceria maxima



Juncus effusus



Phragmites australis



Schoenoplectus lacustris



Sparganium erectum



Typha angustifolia



Typha gracilis



Typha latifolia